

Une nouvelle identité visuelle commune pour l'Insee et les services statistiques ministériels

— Le service statistique public (SSP), composé de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et des 16 services statistiques ministériels (SSM), est en charge de la conception, la production et la diffusion de la statistique publique en France. Le réseau du SSP porte une culture et des valeurs communes, avec une collaboration entre les services. Il dévoile aujourd'hui sa nouvelle identité visuelle.

Ce nouveau logo, qui sera utilisé à compter du 3 septembre 2025, permet de **mieux identifier et de renforcer la visibilité du SSP, un collectif qui partage des missions, des méthodes et six valeurs fondamentales** - transparence, impartialité, indépendance professionnelle, collaboration, confidentialité et pertinence - pour rendre les données fiables, accessibles et faciles à lire et à comprendre.

Un [billet de blog](#) est publié à cette occasion pour présenter plus en détail ces valeurs communes et les différentes composantes du SSP.

Garantir une information statistique de confiance et facilement identifiable est essentiel dans un contexte de foisonnement de données et de *fakenews*.

La nouvelle identité visuelle harmonisée du SSP - fruit d'un travail collectif - traduit notre mission commune de produire et diffuser à tous des données et des analyses statistiques, dans les domaines économique, social, sociétal et environnemental, pour éclairer la conduite des politiques publiques du pays.

S2E
Statistique publique
de la défense

SSMSI
Statistique publique
de la sécurité intérieure

Dares
Statistique publique
du monde du travail

Agreste
Statistique publique
de l'agriculture, de l'alimentation
et de la forêt

DESL
Statistique publique
sur les collectivités locales

MEDES
Statistique publique
de la jeunesse, des sports
et de la vie associative

SSER
Statistique publique
de la justice

Drees
Statistique publique
de la santé et des solidarités

Insee
Mesurer pour comprendre

DSED
Statistique publique
de l'immigration

SDES
Statistique publique
de l'énergie, des transports,
du logement et de l'environnement

SDessi
Statistique publique
de la Fonction publique

DEPS
Statistique publique
de la culture

DESF
Statistique publique
de la fiscalité

DSECE
Statistique publique
du commerce extérieur

depp
Statistique publique
de l'éducation

Sies
Statistique publique
de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Le visuel, partagé par toutes les entités composant le SSP, inscrit un **histogramme**, symbolisant à la fois la rigueur dans la production, l'élaboration et l'analyse des chiffres, leur pertinence et leur impartialité dans une forme qui évoque une **bulle de dialogue**, traduisant ainsi la volonté de transparence, d'ouverture et de collaboration des statisticiens publics et notre promesse : permettre à chacun et chacune de prendre des décisions éclairées, basées sur des faits et d'être acteur de la démocratie.

L'Insee conserve sa signature « Mesurer pour comprendre ». Quant aux SSM, leur signature souligne désormais leur appartenance au service statistique public et précise leur champ d'observation.

La présidente de l'ASP et le président du Cnis saluent la mise en place d'une identité visuelle commune au sein du SSP

Avec les membres de l'Autorité de la statistique publique (ASP), je souhaite souligner l'importance de l'adoption d'une identité visuelle partagée à la fois par l'Insee et les services statistiques ministériels. Au moment de l'harmonisation des règles de diffusion des publications au sein du service statistique public (SSP), l'ASP s'était montrée très favorable à cette démarche.

Elle renforce la visibilité du SSP et de ses valeurs, au premier rang desquelles figure l'indépendance professionnelle, garantie essentielle pour les acteurs économiques et sociaux comme pour les citoyens.

Mireille Elbaum,
présidente de l'Autorité de la statistique publique (ASP)

Le nouveau logo permettra aux utilisateurs de la statistique publique d'identifier plus aisément l'ensemble des services statistiques ministériels participant, avec l'Insee, au service statistique public. Le Conseil national de l'information statistique (Cnis) salue cette démarche commune contribuant à un besoin d'intérêt général et garante de la transparence des données diffusées au bénéfice du débat public.

Bertrand du Marais,
président du Conseil national de l'information statistique (Cnis)

La statistique publique en France, une gouvernance ternaire

Le Conseil national de l'information statistique (Cnis) joue un rôle de facilitateur de la communication entre producteurs et utilisateurs de statistiques. Ses travaux mettent en lumière les besoins émergents et concourent à l'établissement du programme de la statistique publique.

L'Autorité de la statistique publique (ASP) veille au respect des principes d'indépendance professionnelle, d'impartialité, d'objectivité, de pertinence et de qualité dans l'élaboration et la diffusion de la statistique publique.

Le service statistique public (SSP) est constitué de l'Insee et des 16 services statistiques ministériels (loi n° 51-711 du 7 juin 1951). Il est coordonné par l'Insee. L'indépendance professionnelle de l'Institut, comme de l'ensemble du service statistique public, est inscrite dans le droit national et dans le droit européen (règlement n° 223/2009 du 11 mars 2009 relatif aux statistiques européennes).